



INFORMATIONS POLICE

SIGALE village de Provence



Bonne Année 2017

**ASSOCIATION NATIONALE
DES RETRAITES DE LA POLICE
TOUS UNIS**

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE - 1^{er} TRIMESTRE 2017 - Janvier - N° 190

Revue "Informations Police"

- Directeur de la publication : Me DUNOGUE-GAFFIE
 - Rédacteur de la publication : Camille MARILLER
 - Pour la Communication : Jean-Luc BAZART
 - Conception-Impression :
GECOP - 21, Bd Winston Churchill
Résidence Le Bretagne - BP 50319
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2017
N° ISSN : 1776-0690
51° Année - Trimestriel
- Le tirage de notre revue "Informations Police" a été de : 5000 exemplaires



Procès verbal du tirage de la Tombola

Le tirage de la tombola s'est effectuée le 28 octobre 2016 à 14h au siège de l'A.N.R.P. en présence du personnel. Les gagnants ont été avertis individuellement par courrier.

RESULTATS :

N° BONS - ACTIFS

8358 = M. PARRON Maurice
(N° Adhérent 55000)
69009 LYON



N° BONS - BIENFAITEURS

10430 = M. KERHOAS Albert
(N° Adhérent 11252)
64200 BIARRITZ

9896 = M. LERNOULD Noël
(N° Adhérent 12219)
80710 QUEVAUVILLERS



MEMBRES HONORAIRES

MAURY Jean-Marie, Ariège (09)

COMITE D'HONNEUR TOUS HONORAIRES

BENQUET Jean-Michel, Commissaire Divisionnaire
MAURY Gérard, Commissaire Divisionnaire
PIGUILLEM Sauveur, Commandant
THERON Guy, Commissaire Divisionnaire

Tous les membres du Comité d'Honneur sont adhérents à l'ANRP.

CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER

«La vie d'un vieillard ressemble à la flamme d'une bougie dans un courant d'air»

Proverbe chinois



SOMMAIRE

- Edito
- Conseil d'Administration et Assemblée Générale Ordinaire
- Campagne double pour l'Algérie, la Tunisie, Le Maroc
- Réflexions et souvenirs d'un adhérent sur le thème : Service militaire, facteur de cohésion sociale
- Modernisation de la justice au XXI^{ème} siècle
- Les paiements par carte bancaire sans contact
- Le robot An-BOT
- L'Union Sacrée
- Hommage aux victimes du 14 juillet 2016 à Nice
- Recueillement et souvenir
- Réunion amicale et d'information de la section Alsace
- Hoax = Canular
- Pour nos internautes avertis
- Peut-on fumer en voiture ?
- Ces camarades nous ont quittés
- Intelligence artificielle
- Bulletin d'adhésion

3
4-5
6

7

8

9

10

11

11

11

12

13

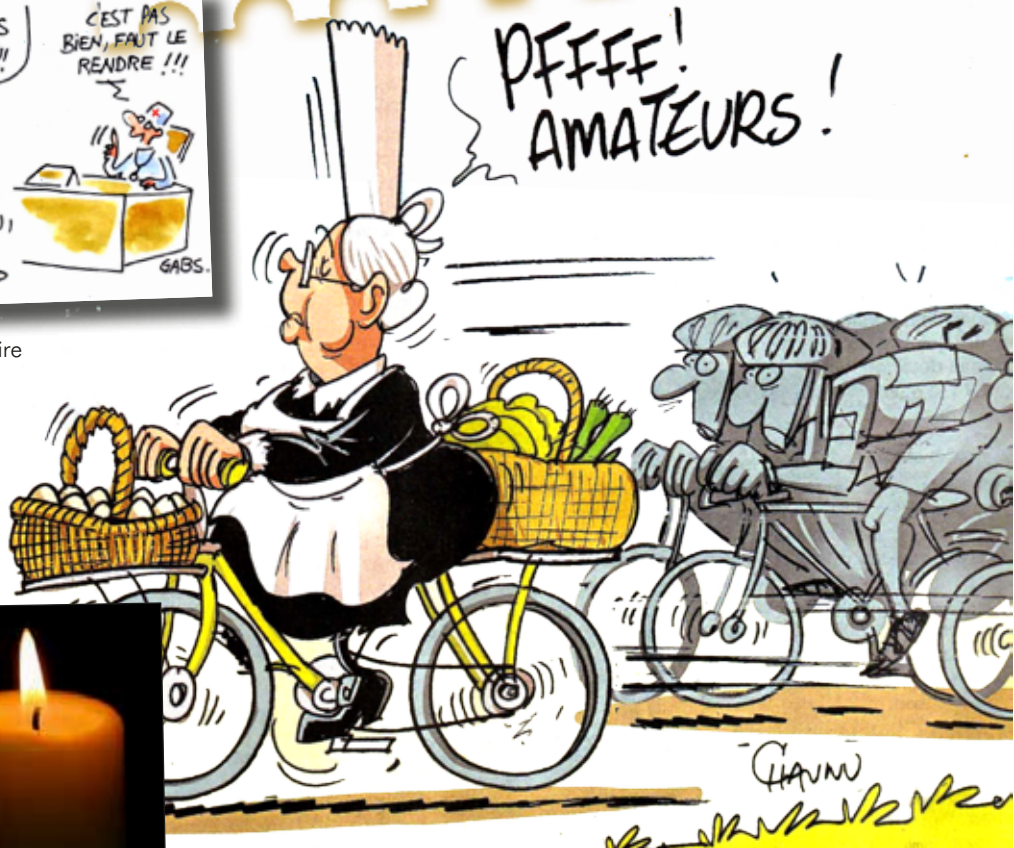
13

14-15

15

16

16



Edito



Chers membres de l'ANRP,

Comme certains d'entre vous le savent déjà c'est en ma qualité d'Administrateur provisoire, nommée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris par une ordonnance du 21 septembre 2016, qu'il m'appartient de m'adresser à vous aujourd'hui.

Ma désignation fait suite à l'absence de constitution d'un bureau à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de votre association du 24 mai 2016 et à la démission de 6 administrateurs sur les 15 élus ayant affecté la composition statutairement définie du Conseil d'Administration de l'association.

Dans ces conditions, Monsieur MARILLER ancien Président de l'ANRP a sollicité du Tribunal la désignation d'un administrateur provisoire dont la mission principale est de convoquer et de présider l'assemblée générale annuelle afin de procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Ainsi, appelée à gérer et à administrer l'association jusqu'aux prochaines élections que je souhaite organiser très prochainement, ma mission prendra fin dès l'élection du bureau, à l'issue de la première réunion du Conseil d'Administration reconstitué qui suivra l'assemblée générale électorale.

Dans l'accomplissement de ma mission j'ai interrogé vos administrateurs et certains membres de votre association sur leur volonté de s'engager pour assurer la continuité de l'action de celle-ci et ai d'ores et déjà reçu plusieurs manifestations en ce sens, ce dont je me réjouis.

Pendant cette période d'administration provisoire il est indispensable que les activités de l'association puissent se poursuivre et vos administrateurs comme votre ancien Président s'y attachent, les sections ayant ainsi pu tenir leur réunion.

De la même façon, il me paraît indispensable que votre revue, à laquelle bon nombre d'entre vous êtes attachés, paraisse et je remercie Monsieur MARILLER d'avoir accepté de participer activement à son élaboration pour permettre sa diffusion.

Je peux par ailleurs compter sur l'assistance de certains de vos administrateurs et des membres de la commission financière pour m'accompagner dans le cadre de cette mission ce dont je les remercie.

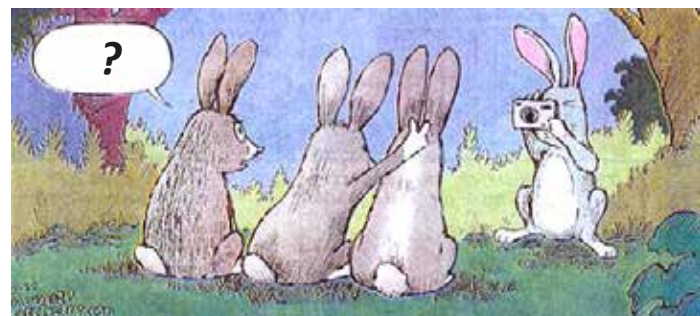
Travaillant, à la mise en œuvre d'une gouvernance apaisée, solide, efficace et incontestée je compte sur vous, tous, à mes côtés pour que cette année 2017 soit une année pleine d'avenir pour l'ANRP.

Maître Béatrice Dunogué-Gaffié,
administrateur provisoire

CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER

« Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu as contre toi ceux qui veulent faire la même chose, ceux qui veulent faire le contraire et l'immense majorité de ceux qui ne veulent rien faire »
Confucius



Conseil d'Administration et A

du 24 m

Propos d'ouverture 2016



BONJOUR A TOUS. MERCI D'ETRE PRESENTS A CETTE REUNION.

En effet, comme vous le savez cette journée du 24 mai 2016 est marquée par deux réunions, le CONSEIL D'ADMINISTRATION au cours de la matinée puis l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, dès le début de l'après midi, qui ont des objectifs communs à savoir : faire le point sur la situation de notre Association mais également mettre en place une équipe compétente et motivée, pour prendre en charges la destinée de l'ANRP.

Alors pour le bon déroulement de nos travaux, il est nécessaire d'être constructif et positif en s'abstenant de discussions stériles et inutiles, en respectant le plan de travail comprenant le déroulement serein de nos travaux. Après ce préambule, motivé notamment par la situation actuelle qui prend en compte ma détermination de remettre mon tablier, mes clés et tous mes soucis afférant à ma fonction et à mes responsabilités, si cela était nécessaire, je m'expliquerai ultérieurement sur ce point.



LES REMERCIEMENTS DE 2016

Ce n'est pas en raison de mon âge, ni peut être d'un état naissant de gâtisme non encore perceptible, que je vais me répéter en formulant une nouvelle fois, mais avec beaucoup plus de fermeté et d'insistance, tous mes remerciements à votre égard. En effet durant cette décennie, j'ai trouvé parmi vous tous, beaucoup d'amitié et de sympathie, ce qui m'a encouragé à mener avec beaucoup d'ardeur et de conviction la tâche que vous m'avez confiée. Soyez certains que je n'oublierai jamais mes amis et notamment ceux de la première heure. Un « César » à Mme POTEAU et un mot d'amitié à ELIANE.



Comme vous le savez, c'est aussi une tradition lors de nos rencontres annuelles d'avoir une pensée et un moment de recueillement pour nos amis qui nous ont quittés. Pour moi cela va bien au-delà du respect de la tradition. C'est la volonté d'exprimer nos sincères sentiments d'amitié et de fraternité à nos amis qui nous ont quittés, mais également d'assurer leurs proches de tout notre soutien et de toute notre compassion.



Alors que l'année précédente a été une année pleine de tristesse et de peine, suite à la disparition de plusieurs de nos amis proches, nous avons été un peu épargnés au cours des derniers mois. Nous avons eu néanmoins à déplorer le décès de plusieurs de nos membres actifs ou bienfaiteurs

Je demande pour les familles dans la peine un instant de recueillement et une pensée d'amitié et de soutien pour les familles touchées. Je veux également formuler en mon nom personnel et en celui de l'ANRP tous les vœux de rétablissements pour toutes celles et pour tous ceux touchés par la maladie. Cette pensée s'adresse tout particulièrement à FRANCE et à DANY.

MERCI ET BON TRAVAUX

Assemblée Générale Ordinaire

Mai 2016

Extrait du rapport Moral et d'Activites Ca et Ag 2016 Présenté par le Président National

En introduction, le Président National précise : Lors de l'AGO du 19 mai 2015, les délégués n'ont pas été en mesure d'élire les Administrateurs devant siéger avec un mandat de deux ans. En raison de cette carence j'ai proposé la reconduite pour une année de **tous les dirigeants en poste**, à savoir les Administrateurs, y compris les trois membres proposés par le BN (FREMINET-HURTEAUX-DUHON), les membres du BN, y compris le Président National, les membres de la CCF. **Cette proposition a été acceptée à l'unanimité et a été actée par Procès Verbal.**



RESUME DE L'ACTIVITE DE L'ANRP :

1^{ère} partie / : DE MA NOMINATION A LA DATE DU DERNIER CA :

En avril 2005 lors de l'Assemblée générale suite à la tempête qui venait de s'abattre sur l'ANRP j'ai accepté le poste non sollicité de Président National.

DEUX OBJECTIFS présentaient un caractère d'urgence.

A - RESTAURATION HONORABILITE : Il s'agissait tout d'abord de restaurer l'honorabilité de l'ANRP qui à tort, avait été affaiblie. Cela a été fait. D'ailleurs aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'ANRP ni de ses dirigeants. Bien au contraire.

B - L'EQUILIBRE FINANCIER : Jusqu'à fin 2011 la situation financière était favorable puisque l'équilibre financier a été maintenu, suite à une réduction des dépenses, étant donné une diminution du nombre des adhérents incontestablement imputable (du moins en partie) au désintéressement et à l'inertie d'un certain nombre de responsables. Toutes les mesures prises sont restées sans effet. Toutefois le patrimoine immobilier et financier légué par nos anciens assurait la stabilité de l'ANRP pour de nombreuses années.



2^{ème} Partie : l'activité au cours de cet exercice :

LE DOSSIER RECRUTEMENT : C'est un véritable échec.

Il est formellement établi que depuis 2012, la majorité des adhérents, ont été recrutés par l'action entreprise par le siège en utilisant la technologie moderne, à savoir : l'envoi par mail de notre revue - la tenue à jour du blog - une présentation impeccable avec son réseau de transmission étendu - une revue appréciée.



LES AUTRES DOSSIERS - Tous les dossiers en cours ont été évoqués, notamment celui de la gestion et celui de St LAURENT.

3^{ème} Partie : Les élections. Les Administrateurs élus se sont réunis mais n'ont pu constituer un Bureau National ni élire un Président.

Un PV de carence a été établi. Le mandat de l'équipe sortante a été prolongé jusqu'au 1^{er} Juillet 2016.

CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER

«La responsabilité est le prix à payer du succès.»
Winston Churchill



Campagne double pour l'Algérie, la Tunisie, le Maroc

La Revue ACTION SOCIALE du Ministère de l'intérieur publie un article concernant l'attribution de la Campagne double. Nous publions cette information susceptible d'intéresser certains de nos lecteurs :
ARTICLE PARU DANS LA REVUE « ACTION SOCIALE »



L'article 132 de loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 a élargi la possibilité de bénéficier de la campagne double aux anciens fonctionnaires ou militaires qui ont participé à la guerre d'ALGERIE OU AUX COMBATS EN TUNISIE et au MAROC et titulaires d'une pension liquidée avant le 19 octobre 1999. Auparavant, seules les pensions liquidées après cette date pouvaient être révisées pour ce motif.

Le bénéfice de cette campagne double est accordée pour toutes journées durant lesquelles les intéressés ont pris part à une action au feu ou de combat ou auront subi le feu. Cette révision est instruite sur demande du retraité déposée après le 1^{er} janvier 2016. La date de la demande constitue la date d'effet de la pension révisée. Si vous êtes concernés, il conviendra de demander la révision de votre pension auprès du BPAI qui prendra l'attache du centre des archives militaires, afin de connaître le nombre de journées pouvant donner lieu à attribution de la campagne double et qui procédera, le cas échéant, à la révision de votre pension.

BUREAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS D'INVALIDITE (BPAI)

1 rue Foch - CS 40247 - 83007 DRAGIGNAN CEDEX

Tél. 04 94 60 48 046

E-mail : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr



POINTS MARQUANTS - REMARQUES

- a) - Le bénéfice de la campagne double concerne les journées d'action au feu et non la totalité de la période passée dans la région,
- b) - Cette décision concerne les pensions liquidées avant le 19 octobre 1999,
- c) - Elle concerne les retraites au taux inférieur de 80%,
- d) - Elle ne semble pas concerner les retraités de police en exercice en Algérie.



L'ANRP reste à la disposition de ces adhérents et amis pour tous renseignements complémentaires.

L'A.N.R.P.

Réflexions et souvenirs d'un adhérent sur le thème : Service militaire, facteur de cohésion sociale

J'ai effectué mon service militaire du 1^{er} juin 1979 au 31 mai 1980.

L'incorporation avait été retardée de quinze jours pour nous permettre de voter. En effet, pour la première fois, les députés au Parlement européen étaient élus au suffrage universel.

Des amis m'avaient proposé de me « pistonner » pour que je sois affecté près de mon domicile, mais j'avais décliné leur offre. Originaire de Perpignan, j'ai été affecté à Sarrebourg (Moselle). 1^{er} Régiment d'Infanterie, "plus vieux régiment de la chrétienté" pouvait-on lire sur le livret d'accueil, car issu des bandes de Picardie en 1479.

Les appelés étaient issus majoritairement d'Alsace-Lorraine, du Nord, de la région parisienne et du Berry. Nous étions deux Catalans!

Étant fonctionnaire depuis trois ans au moment de l'incorporation, il m'a fallu quelques semaines pour m'habituer à la vie en caserne. Les premiers jours, bien qu'âgé de vingt-deux ans, je pleurai lorsque je téléphonai à mes parents. Affecté en qualité de secrétaire comptable dans une compagnie de combat, j'ai suivi le régiment en manœuvre au camp de Bitche et en stage commando à Montlouis. Ma candidature ayant été retenue pour être « instituteur de compagnie », je donnai des cours le soir aux appelés qui n'étaient pas titulaires du certificat d'études :

Français, arithmétique, instruction civique, législation du travail. A la première dictée, certains ont fait près de quarante fautes. A la première leçon d'instruction civique, j'ai demandé qui nous venions d'élire (les députés européens). Réponses : les préfets, les juges, les professeurs,... Il y avait du boulot ! Soir après soir, nous avons mis l'ouvrage sur le métier, ce qui a permis à un certain nombre d'obtenir leur certificat d'études. J'ai aussi découvert l'illettrisme. Il m'est arrivé plusieurs fois de jouer le rôle d'écrivain public pour ceux qui ne savaient pas écrire; l'un d'eux m'apportait les lettres de sa fiancée et je rédigeais la réponse. Le dimanche, avec plusieurs camarades, nous allions à la messe dans la chapelle de la caserne. Le service militaire m'a permis:

- de connaître une région - la Lorraine - dans laquelle je n'avais jamais mis les pieds et où je ne serais sans doute jamais allé,
- de rencontrer des personnes mineurs, ouvriers, séminariste, pianiste de renommée internationale,... que je n'aurais certainement jamais connues,
- de me rendre utile auprès de mes camarades,
- de nouer des amitiés.

Je ne regrette pas du tout cette année passée sous les drapeaux.

Lorsque j'ai été « libéré », j'avais les larmes aux yeux en

quittant la caserne et j'avoue qu'il m'a fallu plusieurs mois pour me réhabituer à la vie civile.

Trente-six ans après cet épisode qui a marqué mon existence de manière indélébile, je correspond toujours avec un camarade qui faisait partie de mes « élèves » ayant obtenu le certificat d'études.

Certes, le service national coûtait cher et n'avait pas une grande utilité d'un point de vue purement militaire, mais il permettait un brassage entre des jeunes de toutes les régions de France et de toutes origines sociales. De plus, il était la dernière chance pour ceux ayant quitté le système scolaire sans aucun diplôme. Aussi, avec le recul, je regrette la "suspension" du service national par le président Jacques Chirac. Quel dommage d'avoir supprimé cet instrument de cohésion nationale!



*JE ME COUCHE
TELLEMENT TARD
ET ME LEVE
TELLEMENT TÔT
QUE JE ME
CROISE DANS
L'ESCALIER !!!*

Didier FABRE

Modernisation de la justice

au XXI^{ème} siècle



On peut lire dans la presse des articles concernant le nouvel article L311/1/1 du code de la route ainsi intitulé :

« VOITURES CONNECTEES... AUX FORCES DE L'ORDRE »

« Les forces de l'ordre auront accès aux données générées par nos voitures pour constater une infraction »

« Les automobilistes traqués comme des délinquants »

Ce projet de loi « modernisation de la justice au XXI^{ème} siècle » qui est passé en première lecture à l'Assemblée nationale le 24 mai dernier, serait, en effet une véritable polémique, car il est prévu d'améliorer la répression de certaines infractions routières et surtout de mettre en place un véritable système de surveillance des véhicules, selon M^o Antoine Chéron, avocat spécialisé en propriété intellectuelle et NTIC. En vertu du nouvel article L. 311-1-1 du Code de la route, les agents compétents pour rechercher et constater les infractions routières, principalement les officiers, agents de la police et de la gendarmerie devraient bientôt avoir « accès aux informations et données physiques et numériques embarquées du véhicule ».



Les autorités pourront lire dans l'historique de nos voitures comme dans un livre ouvert... Aujourd'hui, presque toutes les clés de voitures sont devenues des boîtiers qui contiennent toutes les données embarquées de la voiture, c'est-à-dire leur géolocalisation, leur vitesse, le nombre de ceintures bouclées, etc. Les avancées technologiques de l'industrie automobile sont immenses et les voitures sont de plus en plus connectées. Plus leur digitalisation avance donc, plus d'informations sur notre conduite. Ce serait comme si dans nos voitures il existait des radars virtuels et omniprésents. D'autant que les voitures neuves embarquent de plus en plus de données...

Selon, les services de Sécurité routière du ministère de l'Intérieur, l'article L. 311-1-1 du Code de la route ne ferait que « faciliter le travail des forces de l'ordre dans le contrôle du numéro de série d'un véhicule afin de vérifier que celui-ci est bien autorisé à circuler ».

D'après l'article 15bis B de ce projet de loi, les autorités auraient désormais accès aux « informations et données physiques et numériques embarquées » dans chaque véhicule. Dans le cadre de vérification du respect des règles de sécurité, les informations sur le comportement des automobilistes pourront même être transmises aux compagnies d'assurances, qui ne manqueront pas de les utiliser afin, par exemple, de surtaxer ceux qu'elles estimeront les plus dangereux.

Selon le communiqué de presse du 31 mai 2016, les force de l'ordre auraient déjà commencé à développer et expérimenter des outils d'identification numérique en se connectant sur la prise de diagnostic « On Board Data », dite OBD dont sont dotés tous les véhicules depuis 2004.

Or la voiture est considérée comme un lieu privé, précisent certaines sources.

Après la loi sur le Renseignement votée il y a un an et qui permet de contrôler les courriers électroniques et les communications téléphoniques des Français, cette réforme est considérée par certains comme « une dérive totalitaire » s'immisçant dans la vie privée des citoyens et notamment dans leur véhicule personnel. C'est la marche vers le 21^{ème} siècle....

Après la loi sur le Renseignement votée il y a un an et qui permet de contrôler les courriers électroniques et les communications téléphoniques des Français, cette réforme est considérée par certains comme « une dérive totalitaire » s'immisçant dans la vie privée des citoyens et notamment dans leur véhicule personnel. C'est la marche vers le 21^{ème} siècle....

Après la loi sur le Renseignement votée il y a un an et qui permet de contrôler les courriers électroniques et les communications téléphoniques des Français, cette réforme est considérée par certains comme « une dérive totalitaire » s'immisçant dans la vie privée des citoyens et notamment dans leur véhicule personnel. C'est la marche vers le 21^{ème} siècle....

L'A.N.R.P.

Les paiements par carte bancaire

sans contact

Elles sont apparues en 2012 et aujourd'hui en France, 2 cartes sur 3 sont dotées et équipées d'une technologie sans contact, permettant de régler un achat avec une carte bancaire sans avoir à taper votre code.

En 2017, selon le Groupement des Cartes Bancaires tous les porteurs de CB pourront disposer de ce mode paiement sur leur carte.

La carte bancaire reste le moyen de paiement préféré des français, mais malgré les développements technologiques du sans contact, les paiements par smartphones restent modestes en France, en raison des problèmes de sécurité des transactions et des risques de fraude.

La sécurité du paiement sans contact La puce présente sur une carte sans contact utilise le niveau le plus élevé de cryptographie ainsi que les dernières technologies de cartes à puce. Ainsi, **la sécurité du paiement sans contact** est assurée. De plus, en cas de perte ou vol, soyez rassuré : après avoir atteint un nombre de paiements sans contact consécutifs entre 50 et 100, avec la CB la banque demande d'insérer la carte et de saisir le code confidentiel pour vérifier l'identité du titulaire. Ainsi, ce système permet d'éviter les fraudes à la carte bancaire. Il est impossible que des transactions soient effectuées à l'insu du titulaire. En effet, hors du périmètre du terminal de paiement, la fonctionnalité sans contact de la carte ou du mobile reste inactive. Il n'y a donc aucun risque de paiement involontaire.

Il est également impossible de voler les informations bancaires personnelles car elles sont toutes cryptées et le risque de créer une copie de la piste ou du cryptogramme visuel de la carte, nécessaire aux paiements sur internet, n'existe pas.



ATTENTION AU PIRATAGE.

La sécurité du paiement sans contact est certaine mais il faut faire attention au piratage

Ces cartes seraient fortement exposées au piratage, notamment **dans les poches arrières des pantalons des hommes**. Pas de panique, des étuis anti-piratage existent.

En effet certains « pirates » opèrent notamment dans les métros avec un appareil à CB, sorte de **terminal de paiement électronique**.

Ils paramètrent un paiement de moins de 20 euros, et s'approchent de la poche où se trouve votre carte bancaire. Vous êtes débités....

"Que Choisir" précise qu'il suffit d'approcher ce terminal de paiement électronique, tout près de la carte. En moins d'une demi-seconde, on peut récupérer toutes les données non cryptées - dont les numéros inscrits au recto et la date d'expiration - qui s'affichent sur l'écran",

Les cartes disposant d'une fonction de paiement sans contact seraient donc fortement exposées au piratage, selon UFC

Pour y remédier, les banques ont mis pour bloquer les ondes des étuis anti-piratage à la disposition des clients. C'est efficace. Cela revient à loger la carte bancaire dans une cage Faraday qui bloque les ondes. Ces étuis sont également disponibles dans les commerces et sur les sites marchands.

L'A.N.R.P.



LE ROBOT An-BOT

La Chine dévoile AnBot, le premier robot «anti-terroriste et anti-émeute»

Peut-être un outil électrique de contrôle des émeutes ?

An-Bot, un drôle de robot policier dévoilé par l'Université Nationale Chinoise de la Défense, le 21 avril 2016. Capture d'écran / Dailymotion

SECURITE Il mesure 1,50 m pour un poids de 78 kg et file à une vitesse maximum de 18 km/h, c'est le premier robot flic. Quand il patrouille, An-bot se contente d'une vitesse de 1 km/h. Son autonomie, est de huit heures. Il s'agit du premier robot « anti-terroriste et anti-émeute » du continent chinois

L'engin dispose également de plusieurs capteurs « mimant le cerveau, les yeux et les oreilles de l'humain ».

Il est aussi muni d'un bouton que l'on peut actionner en cas de détresse pour appeler la police.

Au rayon curiosité, le robot peut enfin être dirigé à distance par des agents habilités à actionner « un outil électrique de contrôle des émeutes ». Aucun détail supplémentaire sur cette mystérieuse option n'a pour l'heure filtré

QUELQUES ELEMENTS SUR LES BOTS.

Selon les éléments recueillis sur internet, les bots sont des agents automatiques ou semi-automatiques qui interagissent avec Wikipédia comme le fait un utilisateur, mais pour des tâches répétitives et fastidieuses pour un humain. Les bots peuvent être utilisés pour éditer ou même créer des articles.

Quatre bonnes raisons d'avoir peur des robots selon l'anthropologue Emmanuel Grimaud, chargé de recherche au CNRS et Co-commissaire de l'exposition du quai Branly à PARIS

- 1°- On ne sait pas ce qu'ils ont dans la tête.
- 2°- Les roboticiens ne sont pas dans le camp des humains
- 3°- Les humains sont les cobayes.
- 4°- On devient des robots.

Les robots, c'est vieux comme le monde.

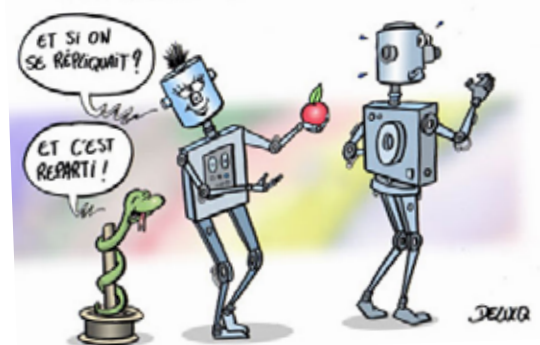
La preuve avec l'exposition Persona, étrangement humain (jusqu'au 13 novembre 2016) imaginée par le musée du quai Branly, à Paris. En incluant le point de vue de civilisations non-occidentales sur la question des « quasi-personnes », ces objets auxquels on confère un pouvoir, une volonté propre ou une fonction dans la Société, au point d'en faire des êtres, l'exposition démontre que bien avant les robots, les humains se sont entourés de ce genre d'objets-personnes.

Les anthropologues ayant travaillé avec des roboticiens sont inquiets de l'évolution sans contrôle éthique de la science robotique...

L'A.N.R.P.



Des robots capables de se répliquer



L'Union Sacrée

L'Histoire nous a appris que l'union nationale n'est possible en France que lors de courtes périodes d'extrême tension. L'union sacrée des Français s'est réalisée en 1804, 1914, 1945, 1958. Cette union sacrée des Français est le meilleur et peut-être le seul remède contre le risque de conflits internes.



Eugène Delacroix

Hommage aux victimes du 14 juillet 2016 à Nice

Dessin d'une lectrice du « Monde »



Recueillement et souvenir

les anciens de la Police Nationale et de la Gendarmerie ainsi que leurs nombreux amis apportent tout leur soutien total aux familles des victimes de cet odieux attentat et leur présentent leurs condolances.

Ils apportent leur soutien aux policiers qui payent un lourd tribu pour assurer la sécurité de tous et préserver les droits fondamentaux de notre démocratie. Leurs jeunes collègues méritent le respect de tous. Ils s'indignent du comportement de cette minorité qui se veut « anti flic » mais qui vient solliciter le secours et la protection de notre Police au moindre souci ou petit bobo.

L'A.N.R.P.



CITATION
A NE SURTOUT PAS OUBLIER

«La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute»

Confucius



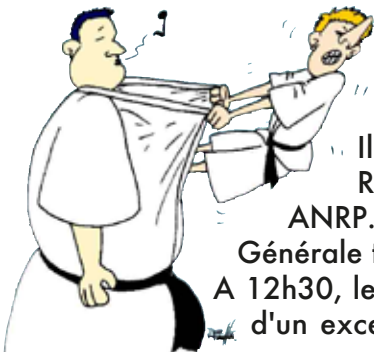
Reunion amicale et d'information de la section Alsace



A l'initiative de Roland DAHLEM, Président de la Section ALSACE, une réunion amicale et d'information s'est tenue le 4/11/2016 dans une salle réservée du Restaurant SUZANNE à STRASBOURG.

Roland DAHLEM a accueilli les adhérents, retraités de la police ainsi que les bienfaiteurs et leurs amis. Il leur a souhaité la bienvenue et les a fortement remerciés avec une pensée amicale pour toutes celles et tous ceux qui pour une raison de santé n'ont pu être présents aujourd'hui.

Après avoir salué et remercié l'ensemble des adhérents et leurs amis pour leur participation à cette réunion amicale, il a brièvement fait le point sur la situation de l'ANRP sur le plan national, suite à l'Assemblée Générale du 24 mai 2016 à Saint Pierre la Mer, puis a passé la parole à Camille MARILLER, Président National sortant, toujours sur la brèche au service de notre Association.



Il a à son tour remercié toutes les personnes présentes et plus particulièrement Roland DAHLEM pour son action et son dévouement sincère au sein de notre ANRP. Il s'est exprimé sur la situation actuelle après la crise survenue lors de l'Assemblée Générale tenue le 24 mai 2016 et sur ses conséquences.

A 12h30, le Président Départemental invite tous les participants à un verre de l'amitié, suivi d'un excellent repas, représentatif de la tradition alsacienne, qui s'est déroulé dans la bonne ambiance et la convivialité habituelle.

Le Président Départemental
Roland DAHLEM



CITATION
A NE SURTOUT PAS OUBLIER

«Le sourire que tu envoies revient vers toi»
Proverbe sourire Hindou



Hoax = Canular



Ce mot « HOAX » un peu barbare, ce terme énigmatique provient du langage courant et signifie canular. Il prend aujourd'hui une forme électronique et se joue des frontières et de la distance pour parvenir directement sur nos écrans.

Les « HOAX » prennent toutes les formes : **Fausse alertes aux virus ; fausses chaînes de solidarité ; fausses promesses ; fausses informations.**

Certains ont reçu un courrier électronique les alertant d'un nouveau type de virus. Le réflexe est donc de renvoyer au plus vite le message à toutes ses connaissances, lesquelles feront exactement la même chose et ainsi de suite jusqu'à ce que le message fasse plusieurs fois le tour du monde. Vous avez été piégés.

Ces hoax sont porteurs de risques bien plus grands, sans pour autant représenter un danger pour notre ordinateur, nos finances ou notre destin. Les risques des canulars de l'Internet résident ailleurs mais sont néanmoins réels.

- a) Désinformation et atteinte à l'image,
- b) L'encombrement des réseaux,
- c) Les fausses alertes : Un risque de lassitude et un risque de perversion.



IL EXISTE UN SITE QUI PERMET DE VERIFIER LES INFORMATIONS SUSPECTES RECUES

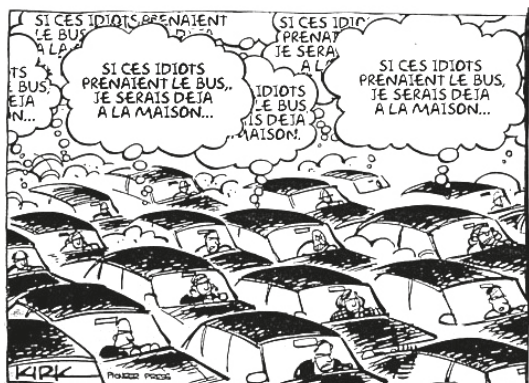
(voir internet : rubrique canular ou HOAX)

L'A.N.R.P.

Pour nos internautes avertis

Arnaque : whatsapp gold, la nouvelle application totalement frauduleuse

Source : Laure de Charette - 26/05/2016



Non, vous ne faites pas partie des heureux élus qui ont droit, comme les stars internationales, d'utiliser la nouvelle application dernier cri WhatsApp Gold ! Il s'agit évidemment d'une arnaque, en vogue pour l'heure seulement au Royaume-Uni. Espérons qu'elle ne franchisse pas la Manche.

L'application de messagerie "WhatsApp" aurait soi-disant mis au point une appli "exclusive" dotée de nouvelles fonctionnalités. En la téléchargeant, vous pourriez envoyer plusieurs centaines de messages en un clic, avoir à votre disposition de nouveaux emojis, une fonction appels vidéo ou bien encore des améliorations en matière de sécurité. Et d'après les hackers, qui ne sont pas à une ficelle près, seules

les stars y auraient eu droit jusque-là. "Nonsense !" avertit le journal britannique The Independent. Reste que plusieurs milliers d'utilisateurs britanniques se seraient déjà fait avoir, ne voyant pas venir l'arnaque.

Résultat, ils se retrouvent avec un logiciel malveillant dans leur smartphone. Leurs données sont donc en danger, les pirates y ayant accès et pouvant ensuite les revendre à un tiers. Bref, si vous

recevez de tels messages sur votre messagerie ou votre smartphone, surtout ne donnez pas suite. "Les seules applications que vous devez télécharger viennent de Google Play Store ou de l'App Store. En cas de doute sur une offre trop belle pour être vraie, vous ne devriez pas l'installer" rappelle The Independent.

CITATION
A NE SURTOUT PAS OUBLIER

«Apprends à prendre des risques dans la vie, car si tu réussis, tu pourras inspirer les autres, si tu échoues, tu pourras les conseiller.»



Peut-on fumer en voiture ?

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



A cette question, souvent posée la réponse est la suivante : **Oui c'est possible**, mais il est interdit à tous les occupants d'un véhicule de fumer en présence d'un mineur.

Le fait de fumer dans une voiture en présence d'un mineur est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 euros (en général, il s'agit d'une amende de 68 euros).

Textes de référence :

Code de la santé publique : Articles L3511-1 à L3512-26 / Article L3511-7-2 / Code pénal : articles 131-12 à 131-18

Contraventions encourues :

Donc, si **fumer au volant n'est pas interdit**, le Code de la route prévoit bien une **amende de 35 euros** pour les automobilistes qui ont les mains occupées par un téléphone, un GPS, un sandwich ou une... cigarette. La frontière entre interdiction et autorisation est poreuse ! L'article R 412-6 du Code de la route oblige notamment le conducteur à avoir les deux mains posées sur le volant. "**Fumer n'est pas interdit** par le Code de la route et aucun texte ne réprime cette pratique. La jurisprudence retient deux critères : le temps passé à effectuer un geste au volant et l'encombrement de l'objet éventuellement utilisé." D'après une enquête menée en 2014 par la Fondation belge contre le cancer, une grande partie de la population est en faveur d'une interdiction de fumer en voiture : 67% des personnes interrogées se rallient à l'idée et même 55% des fumeurs interrogés s'y déclarent favorables.

Huit bonnes raisons de ne pas fumer en voiture :

CONSEIL : De plus en plus de pays interdisent de fumer en voiture, surtout en présence d'enfants. En Belgique et ailleurs, les associations antitabac font pression sur les autorités pour qu'elles légifèrent en ce sens. Il y a de bonnes raisons à cela.

1° - Fumer dans une voiture produit une très forte concentration de fumée et **une concentration de substances cancérigènes de 11 à 27 fois supérieure à celle qu'on retrouve quand on fume à la maison**. Et plus on a fumé dans la voiture, plus forte sera la concentration de particules fines.

C'est nocif pour le fumeur et ses passagers. L'ouverture des fenêtres ou d'autres formes de ventilation ne sont pas suffisantes pour éliminer ces substances.

2° - Le tabagisme passif augmente le risque de cancer du poumon de 20 à 30%. Les autres risques du tabagisme passif sont notamment les maladies cardiaques, l'infarctus du myocarde, l'accident vasculaire cérébral (AVC) ou les infections respiratoires, sans compter, chez les femmes enceintes, le risque de faible poids à la naissance de leur bébé. **Pour la fumée de tabac, il n'y a aucune dose minimale de sécurité**. À faibles concentrations, les effets indésirables se produisent déjà.

3° - Le tabagisme passif est malsain pour tout le monde, mais les enfants sont particulièrement sensibles à la fumée du tabac. Exposés à un environnement enfumé, ils inhalent plus de substances toxiques que les adultes et sont plus sensibles à leurs effets. Ils respirent plus rapidement et absorbent plus de polluants vu leur taille et leur poids. Leur système immunitaire, leurs poumons et l'ensemble de leurs voies respiratoires sont encore en développement et leur sensibilité est plus grande aux mutations cellulaires. Le tabagisme passif les rend plus vulnérables aux symptômes et troubles respiratoires (comme la respiration sifflante, la pneumonie, la bronchite chronique) et aux infections de l'oreille. Il aggrave l'asthme et augmente également le risque pour eux de développer plus tard un cancer et des maladies cardiovasculaires. Chez les jeunes enfants, le risque de mort subite augmente.



4° - Une partie de la fumée adhère aux surfaces. Elle imprègne les sièges et le revêtement de sol. Elle s'accroche au plafond et aux poignées de portes. La contamination des passagers par le tabac continue ainsi même quand le fumeur ne fume pas et quand la fumée semble avoir disparu. Les particules de fumée qui ont été libérées peuvent perdurer des heures, des semaines et des mois. C'est ce qu'on appelle le tabagisme de troisième main. Les jeunes enfants ont davantage de contacts physiques avec le sol et d'autres surfaces où les particules de fumée se sont accumulées. Et ils font plus de mouvements de la main à la bouche.

5° - Quand les enfants grandissent dans un environnement où on a régulièrement fumé, le risque qu'ils fument eux-mêmes est trois fois plus élevé. Sans doute l'exemple des parents joue-t-il un rôle, mais l'exposition à la fumée de cigarette elle-même aurait une influence sur la sensibilité et la dépendance à la nicotine.

6° - Contrairement aux adultes, les enfants n'ont la plupart du temps pas la possibilité de décider de monter ou non dans une voiture enfumée. Certainement pas quand ils sont petits.

7° - La mesure d'interdiction de fumer dans la voiture aurait un effet de sensibilisation. Le nombre de fumeurs est ainsi progressivement diminué, tout comme celui de fumeurs qui fument encore à l'intérieur ou en présence d'autrui. Une recherche récente menée en Angleterre sur l'impact des mesures anti-tabac a montré que l'interdiction de fumer dans les endroits publics a eu une forte influence sur la mortalité périnatale. Une interdiction de fumer dans les voitures quand on y est accompagné d'enfants contribuera à ce que les gens fument moins dans la maison face à leurs enfants.

8° - Fumer dans la voiture est également mauvais pour **la sécurité routière**. Cela ne provoque pas seulement des distractions, à l'instar des appels de GSM ou des SMS, mais cela aurait également un effet légèrement hypnotique qui réduit la concentration. (publié le : 10/04/2016 , mis à jour le 09/04/2016 par AddThis Sharing Buttons)

AUTRES INFRACTIONS MECONNUES DU CODE DE LA ROUTE

Rouler trop lentement, manger en conduisant, empiéter sur un passage piéton... La majorité des automobilistes ignore que ces comportements constituent des infractions au Code de la route. Aussi étonnant que cela puisse paraître, manger un jambon-beurre au volant peut en effet coûter jusqu'à 150 euros !

L'A.N.R.P.

Ces camarades nous ont quittés

MESDAMES :

- MARTIN Laure de VICQ (52)
Adhérente depuis le 26/06/1989.
- AGUILAR Marie de MARSEILLE (13)
Adhérente depuis le 19/03/1996.
- DEMERLE Jeanne de BOURG EN BRESE (01)
Adhérente depuis le 29/03/1990.
- CLEMENT Elisabeth des BOUCHES DU RHONE (13)
Adhérente depuis le 02/03/2000.
- BASSETTI Odette de l'HERAULT (34)
Adhérente depuis le 30/09/2005.
- FOUCHARD Madeleine de l'HERAULT (34)
Adhérente depuis le 22/02/1972.
- LAMBERT Renée de la COTE D'OR (21)
Adhérente depuis le 17/04/2007.
- JAMIN Liliane de la HAUTE VIENNE (87)
Adhérente depuis le 17/03/1979.
- CAMBA Lucienne des BOUCHES DU RHONE (13)
Adhérente depuis le 23/04/1998.

L'A.N.R.P. et ses représentants présentent aux familles dans la peine, ses sincères condoléances.

MESSIEURS :

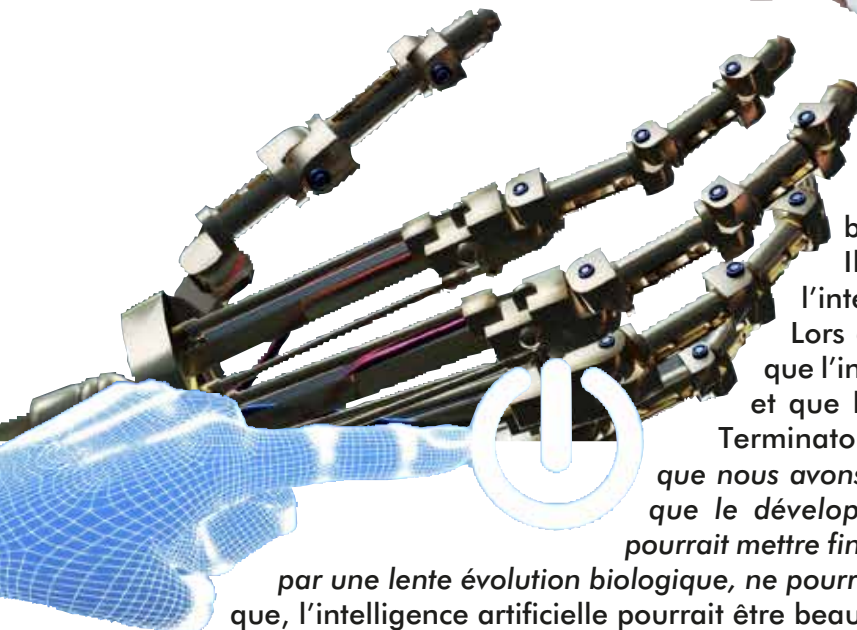
- OUSSET Jean-Bernard de CHOISY LE ROI (94)
Adhérent depuis le 26/06/1987.
- BERNARAS Max de CLERMONT FERRAND (63)
Adhérent depuis le 19/12/1975.
- NEYROD Julien de LYON (69)
Adhérent depuis le 01/03/1978.
- MENGELLE Jacques de SAINT PE DE BIGORRE (65)
Adhérent depuis le 22/04/1986.
- COUTOULY André de SAINT JUERY (81)
Adhérent depuis le 08/03/1972.
- BARDET René de MANTRY (39)
Adhérent depuis le 25/01/1976/
- AYORA Ange de NARBONNE (11)
Adhérent depuis le 26/01/1978.
- PIROLLEY Edmond Gaston de la HAUTE MARNE (52)
Adhérent depuis le 25/06/1974.
- BONVIE Maurice de la HAUTE GARONNE (31)
Adhérent depuis le 07/03/1994.
- BACCHELLI François des ALPES MARITIMES (06)
Adhérent depuis le 19/11/1990.
- MANIGAULT Charles du GARD (30)
Adhérent depuis le 15/02/1979.
- SAULNIER Adrien du RHONE (69)
Adhérent depuis le 29/05/1979.

Intelligence artificielle

"N'ayez pas peur" dit l'ancien PDG de google

Source : Léana CHANIOL - 06/2016

Suite à l'article paru dans notre revue 187



Selon une étude menée par l'organisme Tech Pro Research, 59 % des sondés pensent que l'intelligence artificielle est bonne pour notre société

Selon Stephen Hawking physicien et cosmologiste britannique elle «pourrait mettre fin à l'humanité». Il met en garde contre le développement de l'intelligence artificielle.

Lors d'un entretien à la BBC, l'astrophysicien affirme que l'intelligence artificielle pourrait dépasser l'humanité et que le scénario serait comparable à celui des films Terminator. «Les formes primitives d'intelligence artificielle que nous avons déjà se sont montrées très utiles. Mais je pense que le développement d'une intelligence artificielle complète pourrait mettre fin à l'humanité» il précise que «les humains, limités par une lente évolution biologique, ne pourraient pas rivaliser et seraient dépassés». Il conclut que, l'intelligence artificielle pourrait être beaucoup plus dangereuse que les armes nucléaires, l'ancien PDG de Google, a rejeté ces craintes.

QUI A RAISON QUI A TORT : C'est encore trop tôt pour trancher. Il est vrai que dans le monde de la science-fiction, les intelligences artificielles n'ont que très rarement le rôle du «gentil». Afin de parer à toutes éventualités, un laboratoire basé à Londres a développé en juin 2016 un interrupteur ou «bouton rouge» en mesure de bloquer la machine en cas de débordement. Ainsi, il permettra aux humains de garder le contrôle sur leurs créations.

L'A.N.R.P.



BULLETIN D'ADHESION

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Adresse :
 Adresse E-mail :
 Téléphone :

Pour les retraités police, veuves et veufs

Date de mise à la retraite
 Dernière affectation
 Date du décès du conjoint

Pour les sympathisants/bienfaiteurs

(facultatif) Profession/corporation
 Nom de la personne qui vous a parrainé

Bulletin à adresser : **ANRP - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS - Tél. 01 56 08 30 50**
 Avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 € - Veuves et veufs : 25 €

**Nos
 partenariats
 une nouvelle
 raison
 d'adhérer
 à l'A.N.R.P.**

CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER

«La véritable richesse d'un être réside dans le bien qu'il fait autour de lui »

Mahomet

